Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 36 (1965)

Heft: 9

Artikel: Protection de la nature : les monuments naturels protégés par l'Etat dans le Jura bernois et dans la région limitrophe au sud du Jura

Autor: Baumgartner, René

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-824875

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 16.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Protection de la nature

Les monuments naturels protégés par l'Etat

dans le Jura bernois et dans la région limitrophe au sud du Jura

Le bulletin de l'ADIJ, « Les Intérêts du Jura », publie chaque année, dans le cadre du rapport annuel de l'association, le rapport d'activité de la Commission jurassienne pour la protection de la nature, dans lequel sont signalés les objets qui, dans le Jura bernois, ont été placés, par arrêtés du Conseil-exécutif, sous la protection de l'Etat, durant l'exercice écoulé. Quand l'ADIJ créa cette commission — c'était en 1937 — il n'y avait dans le Jura bernois que quelques rares objets protégés, entre autres les gorges du Taubenloch et le Parc jurassien de la Combe-Grède ; aujourd'hui il y en a plus de quarante. La commission jurassienne ne revendique pas intégralement ce succès ; elle a cependant collaboré dans une large mesure aux travaux préliminaires nécessaires pour les propositions de mise sous protection des objets considérés.

Nous pensons intéresser les lecteurs du bulletin que les choses de la protection de la nature ne laissent pas indifférents, en leur donnant la liste complète — à jour jusqu'au milieu de 1964 — des monuments naturels (réserves, arbres et blocs erratiques) du Jura bernois placés sous la protection de l'Etat. Logiquement nous aurions dû nous arrêter, dans notre énumération, à la rive gauche du lac de Bienne. Nous avons cependant inclus dans la liste une zone au pied sud du Jura limitée par une ligne qui, partant de l'embouchure de la Broye dans le lac de Neuchâtel, passe par Anet, Täuffelen, Nidau, suit ensuite le canal de l'Aar Nidau-Büren, puis le cours de l'Aar jusqu'à sa sortie du canton de Berne. Les objets protégés appartenant à cette zone figurent en petits caractères dans notre liste.

Les monuments naturels sont classés dans trois groupes :

I. Les réserves (régions naturelles).
II. Les objets botaniques (arbres).
III. Les objets géologiques (blocs erratiques et une caverne).

* * *

Le chiffre qui précède chaque objet correspond à l'ordre de succession chronologique des arrêtés du Conseil-exécutif, tel qu'il figure dans l'« Etat des monuments naturels protégés dans le canton de Berne ». La date qui suit est celle de l'arrêté du Conseil-exécutif relatif à l'objet. La dénomination de chacun d'eux est accompagnée de ses coordonnées militaires ; pour les réserves, celles-ci en marquent le centre, ou alors les points extrêmes.

Cette liste incitera peut-être le lecteur à choisir une fois ou l'autre, comme but d'excursion, l'un des objets qui y figurent, et qu'il trouvera aisément à l'aide d'une bonne carte topographique et grâce aux coordonnées militaires.

Les réserves naturelles méritent chacune une visite. Parmi les arbres protégés, l'excursionniste contemplatif ralentira certainement son pas en

LA JURASSIENNE

Caisse d'assurance-maladie

créée par l'ADIJ, reconnue par la Confédération

est ouverte à tous les Jurassiens

INDEMNITÉS JOURNALIÈRES ET D'HOSPITALISATION
INDEMNITÉS AU DÉCÈS — ASSURANCE-TUBERCULOSE
SOINS MÉDICAUX ET PHARMACEUTIQUES
ASSURANCE-MATERNITÉ — ASSURANCE COLLECTIVE

Présidence : **Delémont**, avenue de la Gare 46, tél. (066) 2 15 13

Administration : **Cortébert**, tél. (032) 97 14 44

1252

machine
à centrifuger

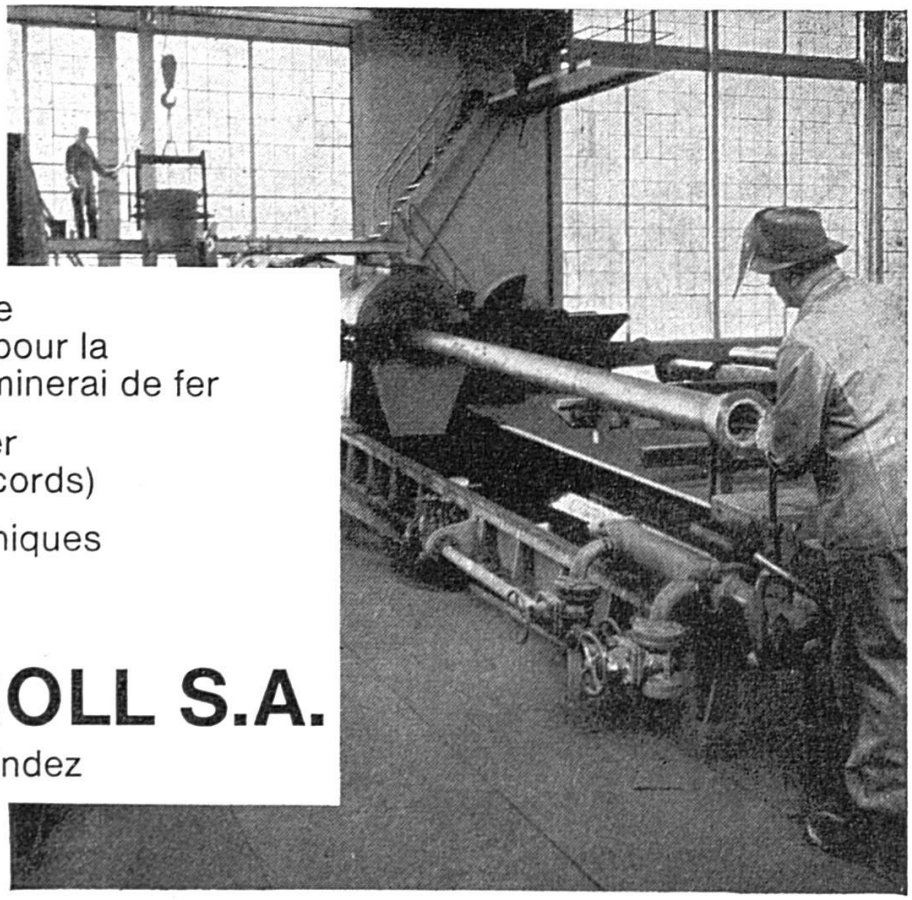

Four électrique
à cuve basse pour la
réduction du minerai de fer

Fonderie de fer
(tuyaux et raccords)

Ateliers mécaniques

VON ROLL S.A.

Usine de Choindez

472

1262

Imprimerie du Démocrate Delémont Tél. 066/2 17 51

Nos nouvelles installations et notre équipement moderne servis par un personnel qualifié nous permettent une livraison rapide de prospectus illustrés et en couleurs, catalogues, brochures et de tous les imprimés administratifs et d'usage privé

Nous vous conseillerons objectivement et nous sommes à votre entière disposition pour tous les renseignements, offres, projets, devis, etc.

1274

passant devant le vénérable tulipier de Gottstatt (Orpond), ou en présence du majestueux tilleul de Lajoux, tandis que le naturaliste voudra faire connaissance avec l'épicéa vergé des Prés-d'Orvin, le cyprès chauve d'Angenstein ou le frêne monophylle de Charmoille ; le méditatif, à la vue d'un bloc erratique sur la rive du lac de Bienne, ou près de la crête du Chasseral, ou encore à Bellelay, fera peut-être en pensée le voyage de ces blocs à l'époque froide de notre pays, lorsque le glacier du Rhône les a amenés des Alpes valaisannes jusque chez nous !

I. Les réserves

1. 7.1.27. *Gorges du Taubenloch :* entrée à Boujean, sortie à Frinvillier. Commune de Bienne. 586.820/222.660.
2. 6.5.32 ; 16.6.33 ; 4.6.40 ; 3.9.48 ; 27.9.57. *Parc jurassien de la Combe-Grède.* Réserve botanique et zoologique ; rochers et forêts, gorge et pâturages. Superficie 1202 ha. Communes de Villeret, Cormoret et Saint-Imier. 569.100/221.400.
3. 9.6.33. *Chemin des Païens* (Heidenweg) et *Ile de Saint-Pierre,* lac de Bienne. 758 ha. Communes de Douanne et de Cerlier. 574.400/210.700 et 577.450/214.000.

Cliché ADIJ No 556

Le chemin des Païens qui, de Cerlier, mène à l'île de Saint-Pierre

4. 13.4.34. *Meienriedloch* (Trou de Meienried), ancien cours de la Thièle avec prairies marécageuses, près de Büren s/A. 24,9584 ha. Communes de Meienried, Safnern et Scheuren. 592.100/220.500 et 592.100/221.100.

10. 12.3.43 ; 4.5.43 ; 22.4.55 ; 22.8.63 (12.9.63 : protection permanente). *Etang de la Gruère.* Lac de hauts marais et forêt de pins de montagne. Entre Saignelégier et Tramelan. 123,86 ha. Communes de Saignelégier, Le Bémont, Montfaucon et Tramelan. 570.500/232.000.

Cliché ADIJ No 59

Etang de la Gruère

15. 5.4.44. *Aareinseli in der Breite* (petite île de l'Aar), à l'est de Wangen s/A. Réserve botanique et zoologique. 90,52 a. Communes de Wangen s/A. et Wiedlisbach. 617.640/231.770.

16. 5.4.44. *Aareinseli Vogelraupfi* (petite île de l'Aar), au nord de Graben près de Herzogenbuchsee. Réserve botanique et zoologique. 29,45 a. 621.480/231.800.

20. 14.10.47 ; 26.5.59. *Les Pontins,* deux hauts marais boisés, chacun de 6 ha. environ. 12,0485 ha. Commune de Saint-Imier. 565.800/219.750 et 566.600/219.850.

22. 5.5.50. *Lehnfluh près de Niederbipp.* Végétation xérophytique du Jura. 1,3373 ha. Commune de Niederbipp. Entre 619.196/237.260 et 619.547/237.433.

24. 5.1.51 ; 4.8.59. *Réserve naturelle de Witzwil.* Réserve ornithologique et botanique, au bord du lac de Neuchâtel. 12,252 ha. Communes de Gampelen et Anet. 570.120/203.720.

25. 30.5.52. *Garrigue rocheuse de Pieterlen* (Perles), végétation xérophytique du Jura. 5,415 ha. Commune de Perles. 592.500/225.300.

28. 16.9.53. *Rive du lac de Bienne à Mörigen,* réserve botanique et ornithologique. 12,5 ha. Commune de Mörigen. 582.100/214.850.

30. 11.5.54. *Delta de l'Aar à Hagneck,* réserve ornithologique et botanique. 35,4988 ha. Communes de Lüscherz, Hagneck et Täuffelen, plus la partie

du lac de Bienne appartenant à l'Etat (peuplement de roseaux). 580.400/212.400.

33. 25.5.56. *Garrigue rocheuse du Pavillon Felseck, à Bienne.* Végétation xérophytique du Jura. 45,3 ha. Commune de Bienne. 584.200/220.500.

38. 30.10.59. *Rive lacustre de Lüscherz* (Locraz). 18,192 ha. Commune de Locraz. Du point 578.132/210.800, au sud-ouest, au point 579.800/211.742.

40. 21.10.60. *Aulnaie Es Boulats.* Forêt d'aulnes noirs. 5,3 ha. Commune de Bonfol. 579.260/257.650.

Cliché ADIJ No 532

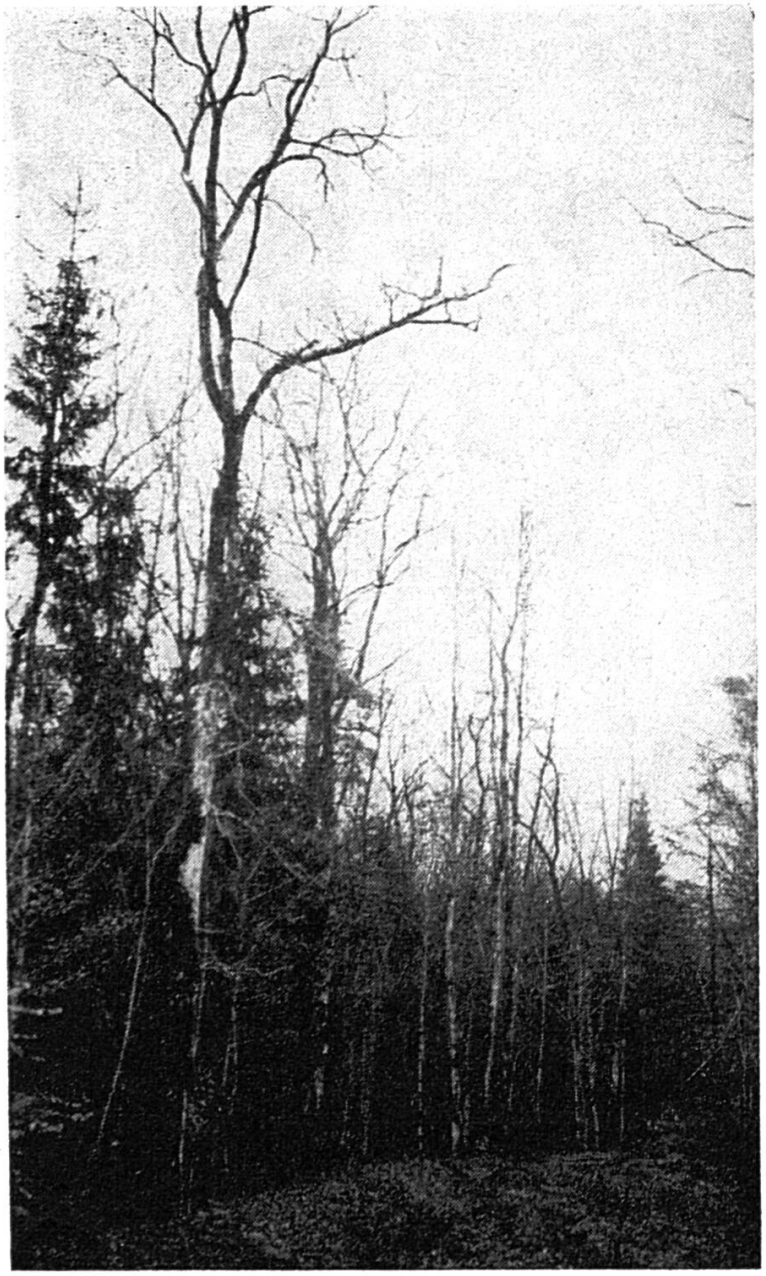

Aulnée Es Boulats

44. 18.5.62. *Etangs de Bonfol et de Vendlincourt,* y compris les trois étangs Rougeat. 24,4469 ha. Communes de Bonfol et de Vendlincourt. Bonfol : parcelles 3000, 3001, 3002, 3017, 3018 et 3021 ; Vendlincourt : 1637 et 1640.

Cliché ADIJ No 534

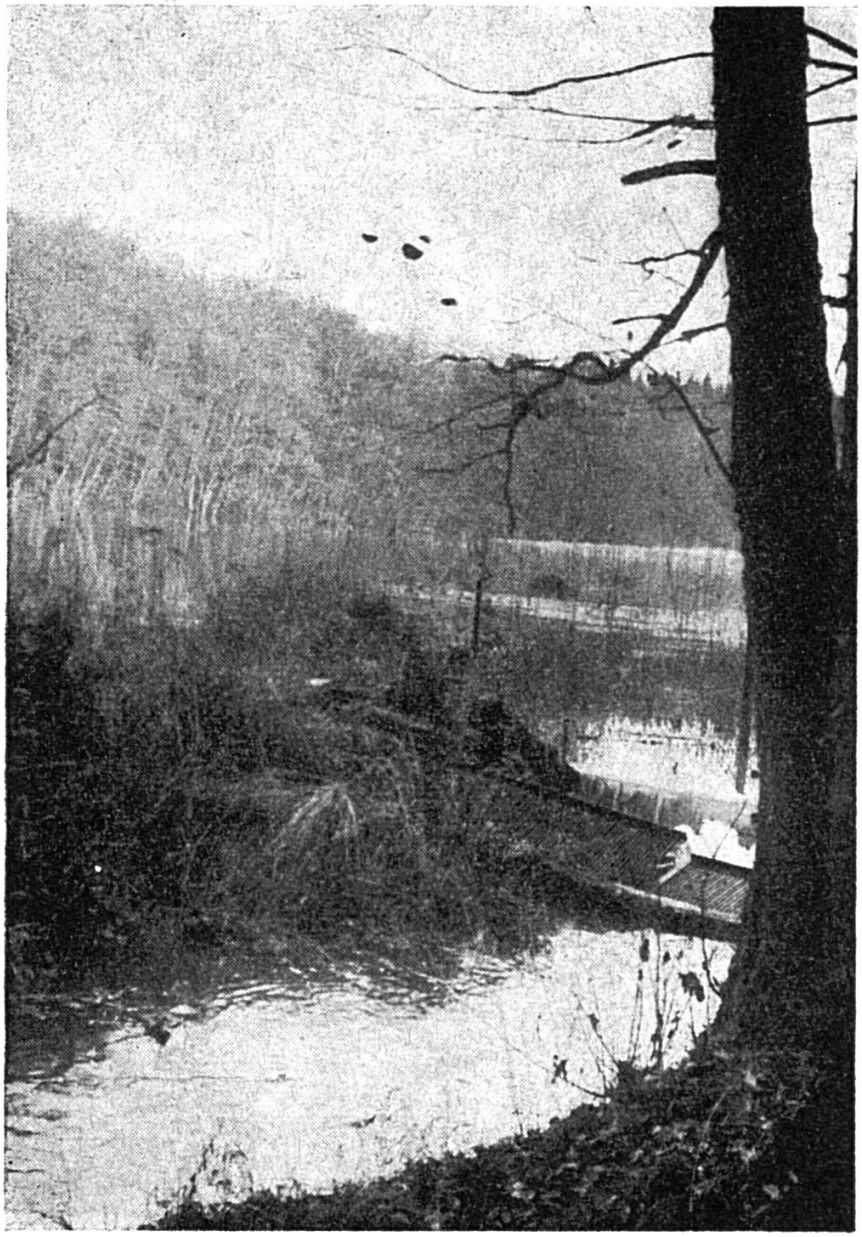

Etangs de Bonfol

46. *Réserve naturelle de Gals.* Rivage lacustre typique : réserve botanique et zoologique. Communes de Cerlier et de Gals.

Cliché ADIJ No 557

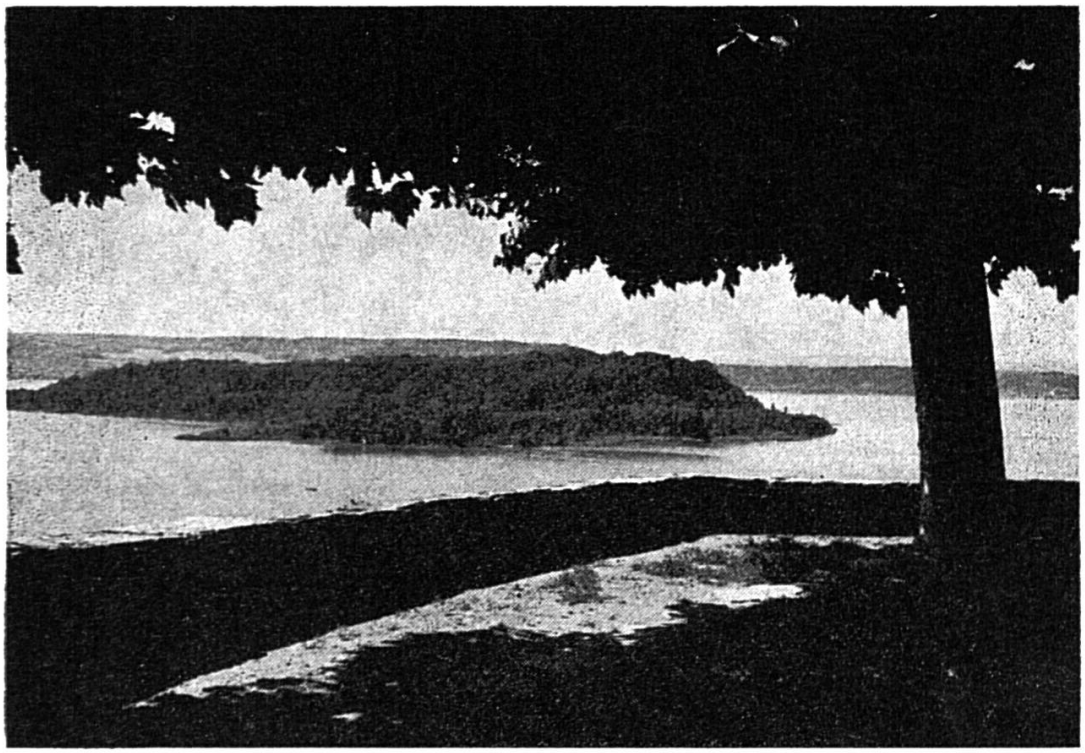

L'île de Saint-Pierre vue de Gléresse

II. Les objets botaniques

7. 25.5.40. *Tilleul sur le pâturage de l'Envers.* Tilleul à feuilles larges (Tilia platyphyllos Scop.). Commune de Corgémont. 578.150/226.000. Propriétaire : M. Alcide Widmer, Corgémont.

9. 11.6.40. *Tilleul séculaire.* Tilleul à petites feuilles (Tilia cordata Miller). Devant l'Ecole cantonale à Porrentruy. 572.620/251.640. Propriétaire : commune de Porrentruy.

16. 19.9.44. *Epicéa vergé* (Picea excelsa Link lusus virgata Casp.), près de l'Hôtel « Bellevue », aux Prés-d'Orvin. Commune d'Orvin. 580.325/222.667. Propriétaire : M. H. Fuhrimann, Dr méd. vét., Bienne.

19. 15.6.45. *Groupes d'arbres et lisières de forêts* (principalement Picea excelsa Link, Tilia platyphyllos Scop., Fagus silvatica L., Prunus avium L., Corylus avellana L.), aux « Studmatten » de Macolin, commune d'Evilard. Protection provisoire. 582.800/221.250.

23. 22.10.46. *Peuplements de buis* (Buxus sempervirens L.), près de l'église de Pieterlen (Perles). 592.200/225.100.

35. 4.10.49. *Tulipier* (Liliodendron tulipifera L.), à l'est de l'ancien couvent de Gottstatt. Commune d'Orpond. 220.712/590.513.

36. 4.10.49. *Hêtre sanguin* (Fagus silvaticus L., var. sanguinea Rchb.), près du Restaurant « Zihlbrücke ». Commune de Gals. 207.871/569.260.

39. 5.5.50. *Hêtre du pâturage* (Fagus silvatica L.), sur la Waldenalp, à l'ouest de la Lehnfluh. Commune de Niederbipp. 237.277/619.158.

41. 1.6.50. *Hêtre Neuhaus* (Fagus silvatica L.). A la rue Karl-Neuhaus, à Bienne. 220.872/585.110.

44. 19.12.50. *Chêne des Bosses* (Quercus robur L.). Au sud-ouest du village de Châtillon, sur le pâturage « La Metteneux ». Commune de Châtillon. 241.520/592.510. Propriétaire : commune bourgeoise.

Cliché ADIJ No 558

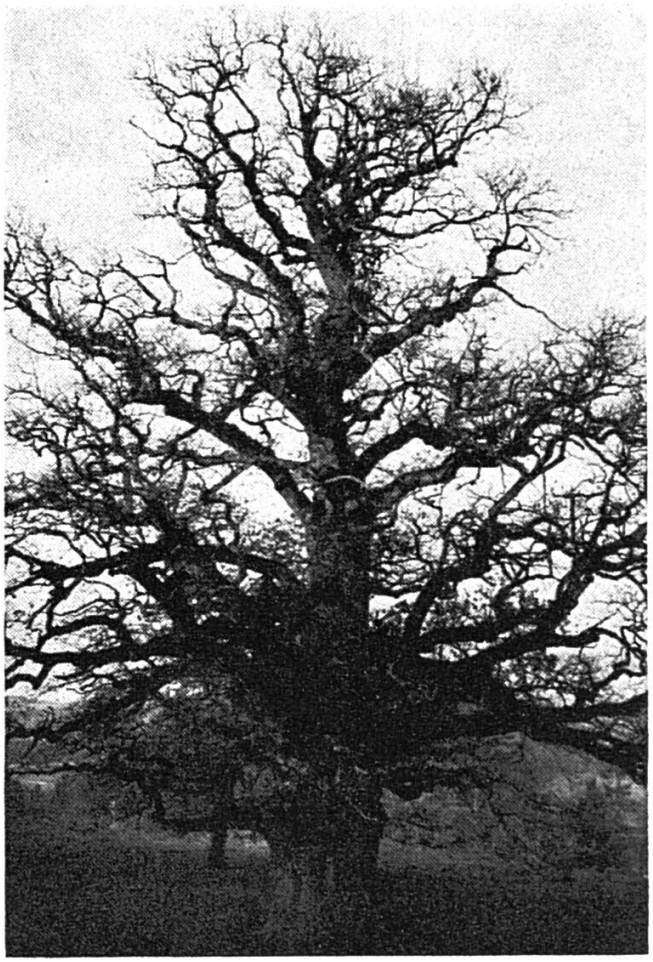

Le chêne des Bosses

49. 10.6.52. *« Dicke Buche »* (Le gros hêtre - Fagus silvatica L.). Pâturage sur le Blauen, « Im äussern Feld ». Commune de Blauen. 607.072/255.752. Propriétaires : communes bourgeoise et municipale.

50. 10.6.52. *Cinq chênes rouvres* (Quercus sessiliflora Salisb.). Trois « In der Stelli », un près des pins et un près du stand de tir. Commune de Blauen. 605.064/225.770, 605.171/255.766, 605.230/255.795. 605.482/255.995, 605.876/255.752. Propriétaire : commune bourgeoise de Blauen.

51. 13.6.52. *Cyprès chauve* (Taxodium distichum L.). Au bord de l'étang du Château d'Angenstein. Commune de Duggingen. 612.742/256.860. Propriétaire : commune municipale de Bâle-Ville.

67. 12.3.57. *Chêne rouvre* (Quercus robur L.). « Scheurer Eiche. » Commune de Gampelen. 570.414/207.390.

71. 21.1.58. *Hêtre de la Längmatte à Nidau* (Fagus silvatica L. var. sanguinea Rchb.). 585.267/218.754.

83. 31.12.63. *Grand tilleul au village.* Tilleul à petites feuilles (Tilia cordata Miller). Commune de Lajoux. 576.946/236.424. Propriétaire : commune mixte de Lajoux.

84. 31.12.63. *Frêne monophylle au Bois défendu* (Fraxinus excelsior L. var. diversifolia Aiton). Commune de Charmoille. 584.938/252.815. Propriétaire : commune de Charmoille.

85. 31.12.63. *Quatre chênes rouvres* (Quercus robur L.). Sur le pâturage du Droit, Haut-des-Golats, de la commune bourgeoise de Moutier. 595.083/237.387, 595.238/237.551, 595.254/237.282, 595.248/237.262.

III. Les objets géologiques

1. 9.12.20. *« Freistein. »* Pierre de refuge. Bloc erratique dressé ; menhir. Granit du Mont-Blanc. Commune d'Attiswil. 613.360/232.625.

8. 28.5.40. *Bloc erratique près de Lamboing.* Granit du Mont-Blanc. A Praz-de-Charraz, dans la partie supérieure des gorges de la Douanne. Commune de Douanne. 577.400/217.400. Offert par la commune bourgeoise de Douanne au Musée d'histoire naturelle de Berne.

9. 11.6.40. *Grande pierre des Sarrasins* (Grosser Heidenstein). Bloc erratique de gneiss, dans la forêt du Längholz ou forêt de Brügg. Commune de Brügg. 587.430/220.490.

10. 11.6.40. *Petite pierre des Sarrasins* (Kleiner Heidenstein). Bloc erratique de gneiss, dans la forêt du Längholz. Commune de Brügg. 587.350/220.550.

11. 14.6.40. *« Bernstein »* (Pierre de Berne !). Bloc erratique de granit du Mont-Blanc, à l'ouest d'Eichholz, au-dessous du Bleuerhof. Commune d'Attiswil. 613.920/233.680.

13. 21.6.40. *« Teufelsbürde »* (Fardeau du diable). Bloc erratique d'arkésine, sur le Jolimont. Commune de Gals. 572.250/209.360.

14. 21.6.40. *« Pierre grise »* (Grauer Stein). Granit du Mont-Blanc ; à la lisière de la forêt, au nord de Bienne. Commune de Bienne. 584.920/221.310. Propriété de la ville de Bienne.

16. 25.6.40. *« Grauflühli. »* Bloc erratique de granit du Mont-Blanc ; Heiterenmooshöhe im Längwald. Commune de Niederbipp. 621.000/232.970.

18. 18.12.42. *« Vers la Pompe ».* Bloc erratique, éclogite de la vallée de Saas ; au nord de Sonceboz. Commune de Sonceboz. 580.090/228.190. Propriétaire : M. Abraham Schnegg, Sonceboz.

19. 18.12.42. *« Pré la Patte sur Montoz ».* Blocs erratiques de gneiss du val d'Hérens. Commune de Péry. 588.500/228.800. Propriétaire : commune bourgeoise de Péry.

20. 18.12.42. *« Ferme de Jobert ».* Bloc de gneiss d'Arolla, du val d'Hérens ; sur la chaîne de Chasseral. Commune d'Orvin. 580.080/223.900. Propriétaire : commune bourgeoise d'Orvin.

21. 18.12.42. *Bloc erratique du pâturage du Droit.* Gabbro-euphotide. de la vallée de Saas ; au nord de Corgémont. Commune de Corgémont. 577.820/227.800. Propriétaire : Musée d'histoire naturelle de Berne.

30. 12.1.45. « *Dachsenstein, Niederhölzli.* » Bloc de gabbro de la région de l'Allalin. Commune de Brüttelen. 579.700/210.000.

35. 17.12.46. « *Pierre à cupules* » (Pierre à écuelles). Bloc de gneiss du Valais : au sud de la route Anet-Müntschemier. Commune d'Anet. 575.906/205.691.

37. 13.1.48. « *Zwölfistein* » (Pierre de minuit). Bloc de granit du Mont-Blanc ; au bord de la Haute-Route, 82a, à Bienne. 221.341/585.225. Acheté par le CAS en 1890, offert à la ville de Bienne.

41. 10.12.48. « *La Pierre du Genevret* » (Pierre commémorative Montagu). Bloc de granit du Mont-Blanc ; coteau au nord de La Neuveville. Commune de La Neuveville. 213.274/573.777. Propriétaire : commune bourgeoise de La Neuveville.

42. 10.5.49. « *Pierre à cupules I.* » Bloc d'arkésine sur le Jolimont. Commune de Gals. 209.061/572.088.

43. 10.5.49. « *Pierre à cupules II.* » Bloc de gabbro sur le Jolimont. Commune de Gals. 209.331/572.178.

45. 10.6.49. « *Pierre à cupules au Kleinhölzli.* » Bloc de conglomérat de Vallorcine. A deux kilomètres au sud-est de la station de Wiedlisbach. Commune de Wiedlisbach. 232.301/617.046.

46. 10.6.49. « *Graufluh.* » Bloc de gneiss. Au Längwald, au sud de Niederbipp. Commune de Wiedlisbach. 232.360/620.065.

51. 20.1.50. « *Petit menhir.* » Bloc de granit. A l'ouest de la dernière maison de Wiedlisbach, près de la grand-route. 233.159/614.922.

52. 31.1.50 « *Polenstein.* » Bloc erratique de granit du Mont-Blanc ; au sud-ouest de Täuffelen. Commune de Täuffelen. 212.365/581.277.

55. 5.5.50. *Bloc erratique de granit du Mont-Blanc,* au nord du Technicum de Bienne. 221.319/585.284.

69. 19.12.50. « *Huppergrüebler Schalenstein* » (Pierre à cupules, du Hupergraben). Commune de Lengnau (Longeau).

91. 9.10.51. *Bloc erratique de la forêt de l'Envers.* Gneiss d'Arolla. Commune de Sorvilier. 230.348/590.782. Propriétaire : commune bourgeoise de Sorvilier.

92. 9.10.51. *Bloc erratique du Bas des Sagnes.* Gneiss d'Arolla. Commune de Sorvilier. 231.520/590.852. Propriétaire : commune bourgeoise de Sorvilier

93. 9.10.51. *Bloc erratique à l'ouest de la Montagne de Sorvilier/Montoz.* Bloc d'arkésine. Commune de Sorvilier. 229.690/589.671. Propriétaires : Mme Laure-Jeanne Germiquet, Berne ; M. H. Romy, Sorvilier.

94. 9.10.51. « *Pierre meulière d'Orange* ». Gneiss d'Arolla. Au sud-est de la bifurcation de la route, sur le coteau sud de la Trame. Commune de Tavannes. 231.275/578.447. Propriétaire : commune bourgeoise de Tavannes.

97. 28.12.51. *Plaque d'arkésine des Cerisiers.* Sur Montoz. Commune de Péry. 228.572/585.487. Propriétaire : M. Emile Schlappach, Péry (Montoz).

Routes

JAQUET & PETER S.A.

Génie civil - Bâtiments

Delémont-Bure-Porrentruy

1267

AGENCE OFFICIELLE

FIAT

POUR LE JURA BERNOIS

Etablissements MERÇAY & Cie

DELÉMONT MOUTIER

1272

Nos bons hôtels du Jura

Vous pouvez vous adresser en toute confiance aux établissements ci-dessous et les recommander à vos amis

Bévilard	Hôtel du Cheval-Blanc Moderne et confortable	(R. Ludi) **(032) 92 15 51**
Bienne	Hôtel Seeland Entièrement rénové - Confort	(A. Flückiger) **(032) 2 27 11**
Boncourt	Hôtel à la Locomotive Salles pour sociétés - Confort	(L. Gatherat) **(066) 7 56 63**
Courgenay	Restaurant La Diligence Sa cuisine française	(Jean Cœudevez) **(066) 7 11 65**
Delémont	Hôtel du Midi Rénové - Confort	(Oscar Broggi) **(066) 2 17 77**
Moutier	Hôtel Suisse Rénové, grandes salles	(Famille Brioschi-Bassi) **(032) 93 10 37**
La Neuveville	Hôtel J.-J. Rousseau Neuf - Confort, salles	(Jean Marty) **(038) 7 94 55**
Porrentruy	Hôtel du Cheval-Blanc Rénové, confort, salles	(C. Sigrist) **(066) 6 11 41**
Reuchenette	Hôtel de la Truite Rôtisserie « Au Duc de Bourgogne »	(Fred. Rufer-Gfeller) **(032) 96 14 10**
Saint-Ursanne	Hôtel du Bœuf Salle pour sociétés - Restauration soignée	(A. Berset-Scheuber) **(066) 5 31 49**

1259

100. 18.4.52. *Bloc de magnétite.* Bloc erratique originaire de Mont-Chemin. Commune de Pieterlen (Perles). 224.937/592.247.

101. 18.4.52. *Conglomérat de Vallorcine I.* Au bord de l'ancienne grand-route. Commune de Pieterlen. 224.959/591.991.

102. *Conglomérat de Vallorcine II.* Hintere Gasse. Commune de Pieterlen. 224.930/592.003.

104. 13.10.53. *Bloc erratique sur le Jensberg.* Porphyre-granit, de la région d'Arolla. Commune de Studen. 588.891/218.083.

111. 11.5.54. *Trois pierres à cupules sur le Büttenberg.* Granit du Mont-Blanc. Communes de Bienne et de Safnern. 589.178/222.572, 589.295/222.643, 589.425/222.826.

126. 20.9.55. *Quatre blocs erratiques à l'entrée sud des gorges de Court,* dont trois de roche cristalline et un de calcaire clair. Commune de Court. 593.156/232.728. Propriétaire : commune de Court.

127. 20.9.55. *Bloc d'arkésine de La Bottière,* Bellelay. Commune de Saicourt. 580.739/233.963. Propriétaire : Etat de Berne.

128. 20.9.55. *Bloc erratique de gneiss-chlorite, de Bellelay.* Commune de Saicourt. 580.070/234.574. Propriétaire : Etat de Berne.

129. 20.9.55. *« Caillou de Sornetan. »* Bloc de quartzite, d'origine incertaine. Commune de Sornetan. 589.911/235.632. Propriétaire : M. Graber, Maupas (Sornetan).

138. 21.5.57. *Pierre à cupules de schiste de Casana.* Bloc erratique dans le Längholz. Commune de Brügg. 587.457/220.543.

139. 25.7.58. *Bloc de granit du Mont-Blanc, de la Combe.* Commune de Sonvilier. 563.987/220.711. Propriétaire : commune de Sonvilier.

149. 22.11.61. *Caverne préhistorique « Birsmatten », Basishöhle,* près de Nenzlingen. Communes de Nenzlingen et Zwingen. Approximativement : 608.385/254.880. Propriétaires : Fabrique de papier Ziegler S.A., Grellingue, commune mixte de Nenzlingen, M. Alfred Hänggi, Nenzlingen, et M. Fridolin Mendelin, Nenzlingen.

166. 11.2.64. *Bloc erratique pyramidal de gneiss granitique à hornblende* (Arkésine). De la Dent-Blanche. Rive gauche de la Suze, à Cortébert. 574.646/226.660. Propriétaire : Etat de Berne.

167. 11.2.64. *Deux blocs erratiques de gneiss granitique à hornblende.* De la Dent-Blanche. Au bord de la patinoire artificielle de Saint-Imier. 566.331/222.008. Propriétaire : patinoire artificielle de l'Erguel.

168. 11.2.64. *Bloc erratique de schiste à hornblende.* Originaire de la région d'Aletsch. A l'est du cimetière de Sonvilier. 564.071/221.028. Propriétaire : commune de Sonvilier.

169. 11.2.64. *Bloc erratique de schiste de Casana.* Originaire du Valais méridional. Sur la rive du lac de Bienne près de Marnin, commune de La Neuveville. 575.888/214.088. Propriétaire : commune de La Neuveville.

Il nous semble que la liste des objets géologiques serait incomplète si nous n'y ajoutions pas un bloc erratique qui ne figure pas dans le répertoire officiel des monuments protégés, et qui, en fait, est aussi protégé. Il s'agit du *« Hohle Stein »,* une énorme dalle de granit du Mont-Blanc, qui repose à l'est de Gaicht (Jugy), commune de Douanne. La

bourgeoisie de Douanne en a fait cadeau au Musée d'histoire naturelle de Berne en 1870. 580.390/217.810.

Les indications essentielles pour l'établissement de la présente liste nous ont été fournies par l'« Etat des monuments naturels protégés dans le canton de Berne », de la Direction des forêts, élaboré par l'Administration de la protection de la nature et la Commission cantonale pour la protection de la nature ; tirage multicopié du 1er novembre 1960. Les données relatives aux objets placés sous protection depuis lors jusqu'en 1964 sont tirées des archives de la Commission jurassienne pour la protection de la nature.

René BAUMGARTNER

Quelques industries jurassiennes vues à la loupe

Monographie : Condor S. A.

Condor S. A. est établie à Courfaivre et occupe plus de deux cents personnes. Cette entreprise est surtout connue pour la fabrication de bicyclettes et de motos ; cependant, le dynamisme de sa direction sut la doter d'une gamme de production très étendue : cyclomoteurs, voitures pour invalides, meubles scolaires, chaises et depuis deux ans, machines-outils et dispositifs pour machines-outils (diviseurs et tables pivotantes à coordonnées).

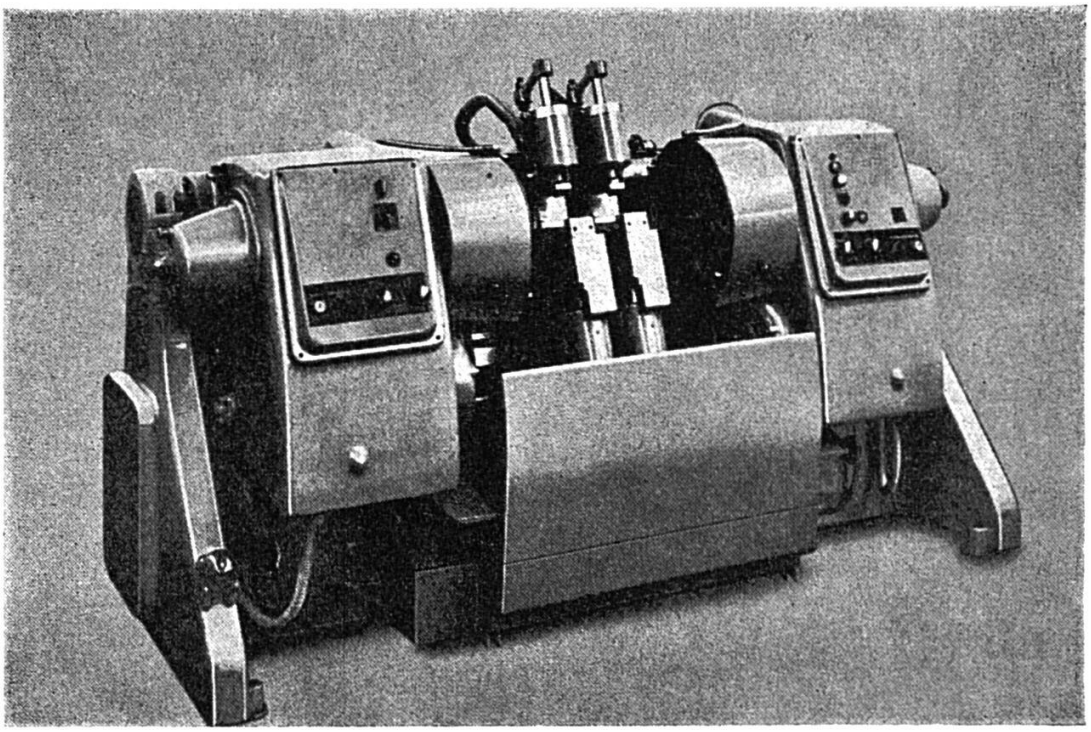

Machine à dresser et à centrer, produit fabriqué par Condor S. A.